

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté de création de la commission de sélection au titre de recrutement par contrat de chaire de professeur junior,

Le Directeur de l'ENSICAEN

- VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L. 952-2 et L. 952-6-2 ;
VU le code de la recherche, notamment dans ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ;
VU le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;
VU l'arrêté du 23 février 2024 pris en application du décret n°2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;
VU la délibération n° CA202406_06 du conseil d'administration de l'ENSI CAEN dans sa séance du 16 juin 2024, portant procédure de recrutement des chaires de professeur junior ;

ARRÊTE

Article 1 : Une commission de sélection chargée, dans une 1^{ère} séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2^{ème} séance d'auditionner les candidats et de désigner le candidat appelé à être recruté, selon leurs projets de recherche et d'enseignement, constituée pour se prononcer en qualité de jury souverain, est créée dans le cadre des opérations de recrutement de chaire de professeur junior dans le domaine de recherche « IA pour la Cybersécurité » en section 27 – Informatique, pour une prise de fonctions le 01/12/2024.

Article 2 : Sont nommés membres du comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessus :

Internes à l'établissement - Spécialistes de la discipline

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ROSENBERGER	Christophe	PR	27

Externes à l'établissement - Spécialistes de la discipline

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité	Affectation
M.	BAS	Patrick	DR	27	CNRS, UMR 9189 CRISAL
Mme	GOMEZ-BARRERO	Marta	PR	27	Universität der Bundeswehr München ALLEMAGNE
M.	MARION	Jean-Yves	PR	27	École Nationale Supérieure des Mines de Nancy (ENSMN), UMR 7503 LORIA
Mme	SAMARATI	Pierangela	PR	27	Università degli Studi di Milano ITALIE
Mme	VATON	Sandrine	PR	27	IMT Atlantique Brest, UMR 6285 LabSTICC

Internes à l'établissement - Autres disciplines

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BAN	Gilles	PR	29

Article 3 : Les personnalités dont les noms suivent sont nommées respectivement présidente et vice-président du comité de sélection créé pour l'emploi désigné ci-dessus :

Mme Sandrine VATON

M. Christophe ROSENBERGER

Article 4 : Le Directeur Général des Services de l'ENSICAEN est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 11 septembre 2024

Prof. Jean-François HAMET

Directeur



Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux auprès du président de l'université (DRH) ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort de l'établissement.

Vous pouvez exercer directement un recours contentieux devant obligatoirement intervenir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

Vous pouvez également introduire un recours gracieux auprès du président de l'université auteur de l'acte. Si ce recours est exercé dans les 2 mois de la publicité de la décision, il proroge une seule fois les délais de recours contentieux.

Vous conservez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de 2 mois, à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant 2 mois).

Dans les cas exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite –et donc dans un délai de 4 mois à compter de la date du présent avis-, vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.